

Dernier vivant succession grand-père maternel

Par Noalise, le 09/03/2010 à 10:11

Bonjour,

Il y a environ 9 ans mon grand-père maternel est décedé. Ma gran-mère étant elle même décedée, elle a reçue à son adresse un courrier émanant d'un notaire du Maroc à Casablanca. Ce dernier lui demandait de prendre contact avec lui concernant l'hétitage de son mari. Ils étaient séparés mais non divorcés. C'est donc à ma maman qu'il aurait du s'adresser. Cette derbière est également décedée un an après. Il ne reste plus que moi. Le problème c'est que je ne possède aucun document, ni coordonnées de ce notaire. Comment puis-je procèder pour me renseigner et y a t-il prescription? La demi soeur de ma maman qui n'était pas la fille de mon grand-père avait à l'époque récupèré ces documents (courrier). Peut-elle benéficier ou a t'elle pu s'occuper de cela n'ayant rien à voir avec mon grand-père. A t'elle pu faire des faux et si tel est le cas puis-je me retourner contre elle ?

Merci d'avance

Noa